





1  
AFFEST.

L'Ambassadeur NYANDWI ne pourra  
pas de toute façon quitter Paris avant le  
1er Octobre 1980.





Kigali, le 14 AOUT 1980

*finie duc*

N° 09.22/3713

Ministère de l'Education Nationale  
B.P. 622 KigaliSon Excellence Monsieur le Président  
de la République Rwandaise  
KIGALI.-

A traiter par

Réf. n°

Date envoyée : 14-8-80

N° Classement : 13545/09.22

Annexe :

Objet : Délégation à la 21<sup>e</sup>  
Conférence générale  
de l'UNESCO.-

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de solliciter auprès de Votre Excellence les ordres de mission et les pouvoirs en faveur de la délégation rwandaise à la Conférence générale de l'Unesco qui tiendra sa 21<sup>e</sup> session à Belgrade en Yougoslavie du 23 septembre au 28 octobre 1980. La délégation serait composée comme suit :

1. Monsieur MUTEEMBEREZI Pierre-Claver,  
Ministre de l'Education Nationale.
2. Monsieur Tharcisse NYANDWI, Ambassadeur du Rwanda à Paris, et  
Délégué Permanent auprès de l'Unesco.
3. Monsieur Dismas GASHEGU, Vice-Recteur de l'Université  
Nationale, membre du Conseil Exécutif de l'Unesco.
4. Monsieur NTIGASHIRA Simon, Chef de Service des Affaires  
Educationnelles et Culturelles à la Présidence de la République,  
Président de la S/Commission de l'Education de la Commission  
Nationale Rwandaise pour l'Unesco.
5. Monsieur MANIRAGABA-BALIBUTSA, Directeur Général de la  
Culture et des Beaux-Arts, Président de la Commission Nationale  
Rwandaise pour l'Unesco.
6. Monsieur James GASARASI, Directeur Général des Etudes et  
Recherches Pédagogiques, Vice-Président de la Commission  
Nationale Rwandaise pour l'Unesco.
7. Monsieur J.M. Vianney MVULIRWANANDE, Chef de la Section  
Etudes et Programmes à l'Office Rwandais d'Informations.

.../...



Etant donné que je devrais prononcer un discours dans le cadre du débat de politique générale de l'Organisation, j'aimerais rester à Belgrade du 23 septembre au 8 octobre. Monsieur GASARASI James rentrerait avec moi à Kigali.

En ce qui concerne notre Ambassadeur à Paris, sa présence serait indispensable surtout lors de l'élection du Directeur Général de l'Unesco dont la date exacte ne m'a pas encore été notifiée.

Les quatre autres membres de la délégation resteraient à Belgrade pour toute la durée de la Conférence Générale pour suivre les débats de politique générale et les travaux des six commissions prévues.

Durée de la mission :

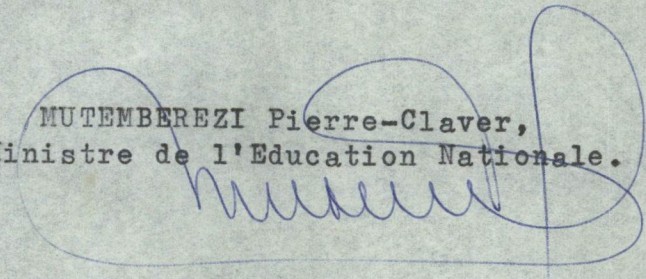
- Pour le Chef de la délégation et Monsieur GASARASI James: du 21 septembre au 10 octobre 1980 soit 20 jours.
- Pour l'Ambassadeur : à déterminer
- Pour les quatre autres membres de la délégation: du 21 septembre au 31 octobre 1980, soit 41 jours.

Imputation frais de voyage et de séjour :

- Pour le Chef de la délégation et les autres membres de la délégation à part Monsieur Dismas GASHEGU : Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération.
- Pour Monsieur Dismas GASHEGU, membre du conseil exécutif: UNESCO.

Veillez agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma haute considération.

MUTEMBEREZI Pierre-Claver,  
Ministre de l'Education Nationale.



Vu pour accord :

- Le Ministre des Affaires Etrangères et de la Coopération  
KIGALI.-